

COMMUNE LES BORDES SUR ARIZE

Séance du 12 février 2019

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 07/02/2019

Présents : 7

L'an deux mille dix-neuf et le douze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gilles DE SAINT BLANQUAT

Votants: 8

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Gilles DE SAINT BLANQUAT, Séverine COMMENGE, Michel MERIC, Frédéric CAMPS, Dominique DUFOSSÉ, Sylvie GOUZY, Aurélie MIR**Représentés :** Bernard DEJEAN par Dominique DUFOSSÉ**Excusés :** Philippe BOURGAILH**Absents :** Nader SAFIEDDINE, Adeline BERNARD, Franck MARIE, Jean Pierre BORDENAVE**Secrétaire de séance :** Séverine COMMENGE

Objet: TABLEAU DES EFFECTIFS - DE_2019_006

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 17 janvier 2017,

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième	Durée hebdo du poste	Missions pour information	Poste vacant depuis le	Statut	Temps de travail (%)
Filière Administrative (service administratif)							
Attaché territorial	A	35,00	35h00	Secrétariat général	19/10/2018		100%
Adjoint Administratif Territorial	C	35,00	35H00	Finances, DRH, vie instit. de la commune,		Titulaire	100%
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	35,00	35H00	Accueil, état civil, urbanisme, élections		Titulaire	100%
Adjoint Administratif Territorial	C	15,00	15H00	Agent postale		Contractuel	43%
Filière technique (service technique et scolaire)							
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	35,00	35H00	ATSEM		Titulaire	100%
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	35,00	35H00	Entretien bâtiments communaux		Titulaire	100%
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	35,00	35H00	Espaces Verts		Titulaire	100%
Adjoint Technique Territorial	C	17,50	17H30	Agent de cantine/Transport scolaire		Contractuel	50%
Adjoint Technique Territorial	C	26,25	26h15	Agent d'entretien/Agent Postale		Titulaire	76%
Adjoint Technique Territorial	C	28,00	28H00	Entretien bâtiments communaux		Titulaire	80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉCIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé

Foix
Date de réception de l'AR: 19/02/2019
009-210900619-20190212-DE_2019_006-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.
 - **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal de la collectivité.
- Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
- Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gilles de SAINT BLANQUAT

GdE



Foix
Date de réception de l'AR: 19/02/2019
009-210900619-20190212-DE_2019_006-DE